

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2026

EXTENSION DE LA POSSIBILITÉ DE PRÉEMPTION DE BAUX COMMERCIAUX DANS
LES MAIRIES AUX SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES - (N° 2396)

Commission	
Gouvernement	

N° 13

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Vos

à l'amendement n° 9 de M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--